PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 19 janvier 2016 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

À laquelle séance sont présents mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Chantal Denis tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Denis Campeau.

Madame Jacklyn Estrada Rodriguez, est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau, est également présente.

• Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue et les vœux de bonne et heureuse année 2016, il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 h 30 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2016-01-001

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault , appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il souhaite une bonne année 2016 à tous. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets : sa nomination au sein de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, d'une lettre de remerciements de la part du Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu pour l'aide financière au montant de 50 \$ de la part de la Municipalité. Que le 20 janvier 2016 se tiendra une rencontre citoyenne relative à la revitalisation de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Il fait rapport de la Guignolée 2015 suite au rapport du Centre d'Actions bénévoles. Sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, onze familles ont bénéficié de paniers de Noël, incluant en tout 16 enfants.

* * * * *

Mot de la présidente d'élection Élections partielles

Madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, présidente d'élection, demande la parole à monsieur le Maire, Denis Campeau.

Elle avise le Maire et le Conseil municipal de la réception de la lettre de démission de madame Jacklyn Estrada Rodriguez, Conseillère au poste # 6 et en fait la lecture. Le mandat de madame Jacklyn Estrada Rodriguez prend fin à la date indiquée sur sa lettre soit le 31 décembre 2015.

Référence :Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Article 316

Dépôt : La lettre de démission de madame Jacklyn Estrada Rodriguez est déposée *Référence : Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Article 316*

Madame Joscelyne Charbonneau avise le Maire et le Conseil municipal qu'à compter du 19 janvier 2016, date de la tenue de la Séance ordinaire du Conseil municipal qui suit la réception de la lettre de démission, le poste de Conseiller (ère), poste # 6 est constaté vacant. Référence :Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Article 333

Madame Joscelyne Charbonneau, présidente d'élection avise le Maire et le Conseil municipal que le jour fixé pour le scrutin est **le dimanche**, 1^{er} mai 2016. *Référence :Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, *Article 339*

Le détail des procédures électorales sera transmis aux citoyens selon la loi.

RÉSOLUTION 2016-01-002

Avis au Conseil municipal du jour du scrutin de l'élection partielle pour le poste vacant, Conseiller (ère) poste # 6

Considérant que le poste vacant laissé par la démission de la Conseillère, madame Jacklyn Estrada Rodriguez, Conseillère au poste #6;

Considérant l'article 335, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui stipule que lorsque la vacance à un poste de membre du conseil est constatée plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire;

Considérant l'avis de démission qui a été dûment déposé à la séance du Conseil municipal ce 19 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal prend note de la date du scrutin de l'élection partielle pour le poste #6, qui est fixée au **dimanche 1**^{er} **mai 2016,** tel que déterminé par madame Joscelyne Charbonneau, en sa qualité de présidente des élections.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-003

Renouvellement de l'adhésion 2016 à la FQM (Fédération québécoise des municipalités)

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que Le Conseil municipal autorise les dépenses pour le renouvellement à l'adhésion à la FQM au montant de 1 663,12 \$ taxes applicables en sus pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-01-004

<u>Demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu relative aux communications avec les employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu</u>

Considérant que plusieurs employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu travaillent à temps partiel pour la Municipalité;

Considérant que des retards peuvent être occasionnés dans la transmission d'informations, et ce, de façon involontaire;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit être avisée de tous les dossiers relatifs à l'administration municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal demande au directeur général de la MRC de la Vallée-du-Richelieu de s'assurer que toutes les communications entre la MRC de la Vallée-du-Richelieu et des employées de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu soient envoyées à la direction générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et soient en copie conforme à l'employé visé. Par cette procédure administrative, les risques d'erreurs et de retards dans les communications entre les parties seront minimisés.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2016-01-005

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 19 janvier 2016 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 119 344,38 \$ au 31 décembre 2015.

(Note aux lecteurs : seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 31 décembre 2015	20 045,72 \$
Factures payées au 31 décembre 2015	99 298,65 \$
Total au 31 décembre 2015	119 344,38 \$

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-01-006

Dépenses incompressibles 2016

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la technicienne comptable à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses incompressibles, le tout telles que les dispositions du règlement n° 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-007

Autorisation de dépenses Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2016 Comptes fournisseurs et réclamations de taxes – Gestion des immobilisations, Grand-livre, budget et états financiers – Taxation – Perception et comptes clients,

Télétransmission au MAPAQ PG Solutions inc.

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 4 200 \$ taxes incluses (*pour l'année 2016 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016*).

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

RÉSOLUTION 2016-01-008

Autorisation de dépenses Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2016 Dossier central – Gestion des fosses septiques-Gestion des permis-Qualité des services et gestion de données PG Solutions inc.

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve la dépense au montant 4 585 \$ taxes incluses (pour l'année 2016 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-009

Autorisation de dépenses Contrat d'entretien et soutien des applications Année 2016 Droit d'utilisation annuel Accès cité PG Solutions inc.

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve la dépense au montant de 2 985 \$ taxes incluses (*pour l'année 2016 : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016*).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-010

Renouvellement - consultation pour l'année 2016 Firme d'avocats Paradis-Lemieux-Francis (retainer)

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la dépense estimée à 500 \$ taxes applicables en sus, pour la facture de la firme d'avocats Paradis-Lemieux-Francis concernant le renouvellement pour consultation pour l'année 2016 (retainer).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-011

Paiement de la Facture Québec municipal, Adhésion 2016

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que Le Conseil municipal entérine les dépenses estimées à 280,00 \$ taxes applicables en sus, pour la facture de Québec municipal concernant le renouvellement de l'adhésion 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-012

Journées de la persévérance scolaire : Les 15,16,17,18 et 19 février 2016

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC de la Vallée-du-Richelieu s'élève à 83,3 % chez les filles et 71,2 % chez les garçons;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21%;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Cour 1,7 fois plus de risque de faire partie de la population carcérale;
- Cour 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risque de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 0000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliards de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que Le Conseil municipal déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre Municipalité;

Que Le Conseil municipal appuie Mission Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée à l'unanimité

• Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 348,94 \$, comme suit :

Description		Montant
Règlement de revitalisation 1 ^{er} occupant		
53, rue des Prairies (3 ième année)		348,94 \$
	Grand total	348, 94 \$

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2016-01-013

Procès-verbal séance extraordinaire du 15 décembre 2015 (Budget 2016)

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2015 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-014

Procès-verbal séance ordinaire du 15 décembre 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2015 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-015

Services de l'archiviste régionale en 2016

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que Le Conseil municipal approuve les dépenses estimées à 5 550\$ pour les travaux de l'archiviste régionale de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, travaux devant s'exécuter durant 4 semaines, dans les semaines du 4 avril au 8 avril 2016, du 18 au 29 juillet 2016 et du 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-016

Renouvellement cotisation 2016 à l'ADMQ Secrétaire-trésorière et directrice générale

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation 2016 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 726 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-017

2.4 RÈGLEMENT

Province de Québec MRC de La Vallée-du-Richelieu Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Règlement de modification n° 2000-05-8 modifiant le règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements

Considérant qu'il y lieu de modifier l'Annexe "A" intitulée : Chemins publics ou endroits où une signalisation indique une interdiction de stationner du règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements;

Considérant l'avis de motion du présent règlement de modification n° 2000-05-8 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2000-05-8 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'Annexe "A" dudit règlement n° 2000-05 et amendements est remplacée par l'Annexe "A" du présent règlement de modification n° 2000-05-8 comme suit :

ANNEXE "A"

CHEMINS PUBLICS OU ENDROITS OÙ UNE SIGNALISATION INDIQUE UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT

	Désignation	Nom	<u>Km</u>
1.	Rue	Mauger	0,09
2.	Rue	des Saules	0,44 côté Nord-est
3.	Rue	des Saules	0,024 côté Sud-ouest
4.	Rue	lot rénové 4 834 484	0,057 côté sud-ouest
5.	Rue	lot rénové 4 834 484	0,033 côté nord-est
6.	Chemin	Monseigneur-Gravel	0,372 côté nord-est et
			côté sud-ouest

Article 3

Le présent règlement de modification n° 2000-05-8 entre en vigueur suivant la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2.5 AVIS DE MOTION

2.6 Gestion du personnel

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie - Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2016-01-018

Autorisation de dépenses

<u>Logiciel Emergencys : Pont unidirectionnel de la carte d'appel vers le rapport d'intervention du logiciel « Première ligne »</u>

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Considérant que l'installation du logiciel « Première ligne » nécessite un pont unidirectionnel pour relier le logiciel « Émergencys » et le logiciel « Première ligne » afin de pouvoir transférer les données de Service sécurité incendie au logiciel de la centrale 9-1-1;

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 500 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le paiement du pont unidirectionnel de la carte d'appel fourni par la compagnie Emergensys.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-019

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévoit la formation pour la mise à niveau des formations des pompiers à temps partiel au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévoit la formation pour la mise à niveau de 8 candidats pour la formation d'auto sauvetage;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévoit la formation pour la mise à niveau de 8 candidats pour la formation matières dangereuses opération;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu prévoit la formation pour la mise à niveau de 6 candidats pour la formation opérateur d'autopompe;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-01-020

Autorisation de dépenses – produits d'entretien des édifices municipaux

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 5 134 \$ taxes applicables en sus, comme suit :

Pose de calfeutrage à certaines fenêtres de la Maison de la Culture et	20 \$
réparation d'un ferme-porte au 16 Marie-Rose	
Commande des articles de nettoyage	2 000 \$
Achat des classeurs ignifuges	2 800 \$
Génératrice Drummond (pièces à remplacer filtre à air et batteries)	314 \$
Total	5 134 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2016-01-021

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 450 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Un alignement de roues est requis pour le F-150 de la voirie	250 \$
Achat d'asphalte froid	200 \$
Total	450 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-022

Autorisation de paiement de la retenue de l'entrepreneur Démo Spec relatif à la démolition et à la décontamination du 24, rue Marie-Rose

Considérant les travaux exécutés et conformes au contrat octroyé à Démo Spec 8919470 Canada inc. pour la décontamination, démolition et disposition des matériaux du 24, rue Marie-Rose, en référence à la résolution n° 2015-11-201 du Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le paiement de la retenue de 5 % contractuelle sur la facture de Démo Spec 8919470 Canada inc. au montant de 2 781,50 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

Transport collectif (Lucie Beaudoin)

Transport adapté (Lucie Beaudoin)

RÉSOLUTION 2016-01-023

Adoption du budget 2016 et calendrier de la quote-part 2016 Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que Le Conseil municipal adopte le budget 2016 du Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville et que la Municipalité lui verse la quote-part au montant de total de 9 170 \$ comme suit en 2016 :

janvier 4 585 \$ juin 4 585 \$

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal. *Aucune autorisation de dépense*

4.4 Parcs et terrains de jeux

Madame Chantal Denis fait rapport verbal. Aucune autorisation de dépense

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, LOISIRS CULTURELS ET TOURISME

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

Madame Chantal Denis fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-01-024

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 3 100 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Organisation du Carnaval plaisirs d'hiver	3,000 \$
Vernissage du 31 janvier : 50 artistes : 50 estampes et plus sur les traces de	100 \$
Dumouchel	
Total	3 100 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-025

<u>Calendrier des versements pour l'entente de services</u> <u>avec La Maison des jeunes La Traversée</u>

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal verse la somme de 12 670 \$ à l'organisme la Maison des jeunes La Traversée en vertu de l'entente de services 2016 suite au dépôt du rapport trimestriel et du rapport financier annuel par ledit organisme à la Municipalité pour le trimestre concerné, le tout comme suit pour 2016 :

•	(trimestre janvier, février, mars)	Mars	3 167,50 \$
•	(trimestre avril, mai, juin)	Juin	3 167,50 \$
•	(trimestre juillet, août, septembre)	Septembre	3 167,50 \$
•	(trimestre octobre, novembre, décembre)	Décembre	3 167,50 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-026

Offres d'emploi Camp de jour 2016

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que les offres d'emplois pour le camp de jour 2016 soient publiées au mois de janvier 2016 dans la Gloriette du mois de janvier 2016 et dans différents sites de recherches d'emplois. Les postes offerts sont les suivants : 1 coordonnateur (trice), 3 animateurs (trices), 1 responsable du service de garde et 1 accompagnateur (trice).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-027

<u>Programme d'aide financière pour les activités sportives et de loisirs</u> pour les résidents de Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que la Municipalité a été interpellée par des citoyens concernant le programme d'aide financière activités sportives et de loisirs;

Considérant que la Municipalité désire favoriser et promouvoir l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité;

Considérant que la Municipalité désire favoriser l'accessibilité aux diverses activités sportives et de loisirs qui ne sont pas offertes à Saint-Antoine-sur-Richelieu en allégeant les coûts reliés à ces activités;

Considérant que la politique numéro 2016-01 intitulée Programme d'aide financière pour les activités sportives et de loisirs pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu telle que jointe à la présente résolution;

Considérant que le montant remboursable maximum est fixé à 50 % du montant admissible jusqu'à concurrence de 100 \$ par citoyen, et ce, par année civile;

Considérant que l'enveloppe budgétaire pour ce programme est d'un montant total de 4 000 \$ pour l'année 2016;

Considérant que le présent programme entre en vigueur à compter du 1er janvier 2016;

Considérant que l'ensemble des élus ont reçu une copie et en ont pris connaissance;

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault , et résolu :

Que le Conseil municipal adopte la Politique numéro 2016-01 intitulée Programme d'aide financière activités de loisirs et sportives pour les résidents de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu telle que jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de la Politique numéro 2016-01 : Programme d'aide financière pour les activités de loisirs et sportives

5.1.1 Maison de la culture Eulalie-Durocher et Tourisme

Madame Chantal Denis fait rapport verbal.

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-01-028

Renouvellement du mandat de monsieur Réjean Collette Office municipal de l'habitation (OMH)

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme et mandate monsieur Réjean Colette sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour représenter ladite Municipalité, comme suit :

Renouvellement: du 5 décembre 2015 au 5 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-029

Calendrier des versements de la quote-part 2016 à l'OMH

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que Le Conseil municipal verse la quote-part 2016 au montant de 1 646 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) comme suit en 2016 :

•	Janvier	411,50 \$
•	Avril	411,50 \$
•	Juillet	411,50 \$
•	Octobre	411,50\$

Adoptée à l'unanimité

5.3 Loisirs culturels Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2016-01-030

<u>Contribution 2016</u> à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion et calendrier des versements

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal octroie la somme de 15 965 \$ comme contribution municipale pour l'année 2016 à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion. Les dépenses seront autorisées par demande d'autorisation de dépenses par la responsable de la Bibliothèque mensuellement comme tous les autres Services de la Municipalité.

Que Le Conseil municipal verse la contribution municipale 2016 au montant de 15 965 \$ à la Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion comme suit en 2016 :

•	Janvier	3 991,25 \$
•	Février	3 991,25 \$
•	Mai	3 991,25 \$
•	Septembre	3 991,25 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-031

Facturation annuelle 2016 : Réseau Biblio de la Montérégie

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 7 760,85\$ pour la cotisation de l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

* * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2016-01-032

Formation: logiciels de PG Solutions

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 168 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Formation sur les logiciels de PG Solutions – mises à jour (le 8 février 2016)	168 \$
Total (taxes applicables en sus)	168 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2016-01-033

Facture de Comeau Experts-Conseil Plan d'intervention

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault , appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal entérine la facture de Comeau Experts-Conseil (Octroi de contrat réso 2015-09-190) au montant de 13 797,01 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20 h 40 pour se terminer à 21 h 19.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2016-01-034

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par monsieur Pierre Lauzon, la séance est levée à 21 h 19 heures.

Adoptée à l'unanimité

> CORRESPONDANCE

Le 23 décembre 2015 Finances Québec : réception d'un chèque au montant de 7 959 \$

suite à la reddition de comptes pour l'aide à l'amélioration du réseau

routier.

Le 23 décembre 2015 Nomination de monsieur Denis Campeau, Maire à la Table de

concertation des préfets de la Montérégie inc.

Le 8 janvier 2016 Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu : lettre de

remerciements pour l'aide financière au montant de 50 \$.

• PROCHAINES RENCONTRES

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	11 février 2016
Séance d'information publique 19 h 30	16 février 2016
Modification au Règlement	
2009-002-04	
Séance enregistrée ordinaire publique 20 h	16 février 2016

Denis Campeau,

Certificat de crédits suffisants
Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour
les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts
budgétaires et/ou affectations.

Joscelyne Charbonneau Directrice générale et secrétaire-trésorière Maire